



Conditions générales de Locations CSE



A - RESERVATIONS HAUTE SAISON

Les demandes de location devront parvenir au CSE par courrier postal et seront traitées par ordre d'arrivée. En cas de demandes multiples pour une même période, les élus se réservent le droit d'accepter ou de refuser une demande en toute équité.

B - SOLDE ET CONFIRMATION DE LA RESERVATION

La réservation ne sera considérée comme définitive qu'après encaissement du chèque du solde. Sachant que le chèque du solde doit être envoyé avec la réservation et sera encaissé 30 jours avant le début du séjour.

C - ANNULATION DE SEJOUR

En cas d'annulation, celle-ci devra être notifiée au CSE par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception (cachet de la Poste faisant foi) déterminant la date d'annulation et les frais qui en découlent, soit :

- Jusqu'à 120 jours avant le début du séjour : 60 € de frais de dossier (enregistrement comptable, restitution de l'acompte...)
- Entre 119 et 60 jours avant le début du séjour : l'acompte ne sera pas restitué
- Moins de 60 jours avant le début du séjour : aucun remboursement ne sera effectué.

Cas exceptionnels n'engendrant pas de pénalité : décès ou hospitalisation de l'ouvrant droit ou de l'un de ses accompagnants préalablement déclarés (sur présentation de justificatifs). Pour les autres cas, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre assurance.

D - LOCATION A L'ANNEE

En toutes saisons, la priorité est donnée aux réservations à la semaine plutôt qu'en week-end. Les demandes de location de week-end ne pourront donc être confirmées qu'un mois avant le départ.

Haute et moyenne saison :

Impossibilité de louer plus de 2 semaines consécutives sur l'ensemble du parc immobilier du Comité Social et Economique.

Basse et hors saison :

- Possibilité de louer 3 ou 4 semaines consécutives, par année civile, sur l'ensemble du parc immobilier du CSE.
- Possibilité de louer un week-end (convenir avec le gestionnaire locatif des horaires 48 heures à l'avance).

Appartement	Haute saison	Moyenne saison	Basse saison	Hors saison
Les Deux Alpes	Vacances scolaires « Février »	Vacances scolaires « Noël »	Cf. planning de location sur www.cecrit.com	Cf. planning de location sur www.cecrit.com
Ouistreham	Vacances scolaires « d'Eté »	Cf. planning de location sur www.cecrit.com	Cf. planning de location sur www.cecrit.com	Cf. planning de location sur www.cecrit.com
Antibes	En mai uniquement			

- Les réservations concernant Ouistreham sont ouvertes à partir de Septembre pour l'été suivant.
- Les réservations concernant les Deux Alpes sont ouvertes à partir de Mai pour l'hiver suivant.

Location le week-end :

Possibilité de louer les appartements des Deux Alpes et Ouistreham pour le week-end. Possibilité d'arriver le vendredi ou le samedi (convenir avec le gestionnaire locatif des horaires d'arrivée et de départ 48 heures à l'avance).

Retraités de l'UES CRIT :

Location accessible en toutes saisons sous réserves de disponibilités.

Nota : Les animaux sont admis dans les logements du CSE néanmoins nous vous demandons de respecter la loi du 6 Janvier 1999 dite des « Chiens dangereux ».